

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE



COMMUNE MONTBRUN DES CORBIERES

N° 2024 / 13

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE :

**FINANCES
LOCALES**

SOUS-DOMAINE :

DIVERS

OBJET :
**TARIFICATION DU
SERVICE DE L'EAU
ET DE
L'ASSAINISSEMENT
2024**

Nombre de
Conseillers en
exercice : **11**

DATE DE LA
CONVOCAION :
09/04/2024

DATE DE
L'AFFICHAGE :
17/04/2024

Séance du conseil municipal du **Lundi 15 Avril 2024 à 18h15**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun des corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Claude BOUTET Maire.

Présents : D'ALANCON Guy, BOUTET Claude, CATHARY Claude, FABRA Stéphane, BACOU Bertrand, FORT Arnaud, GARCIA Fabien, MANITCH Serge, VERMEERSCH Frédérique.
Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : BIARD Jean-Pierre Procurat° BOUTET Claude - FAUSTINO Sabine
procuration FABRA Stéphane

Secrétaire : BACOU Bertrand (Adjoint au Secrétaire ESQUIVA Serge)

Le conseil Municipal OUI l'exposé de son Président :

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants pour l'exercice 2024 suite aux taux fixés par l'agence de l'eau :

Redevance du service de l'eau potable :

Abonnement annuel 40.00€

Prix du M3 d'eau 1.65€

Taxe eau potable et Solidarité : 0.03147€

Redevance Assainissement :

Le mètre cube consommé : 1.15€

Taxe pollution : 0.29€

Taxe modernisation des réseaux : 0.16€

DIT : que ces tarifs seront applicables au rôle à recouvrer de l'exercice 2024

VOTE : A l'unanimité des présents.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an-ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M et compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Secrétaire de séance,
Bertrand BACOU.

Le Maire,
Claude BOUTET.